

221C2821
FR0004183960-OP028-AS17-RO20

21 octobre 2021

- Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

VOLUNTIS
(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier du 21 octobre 2021, Société Générale, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Aptargroup Holding, a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de la société Aptargroup Holding de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre publique d'achat simplifiée, de mettre en œuvre un retrait obligatoire portant sur les actions VOLUNTIS non apportées à ladite offre publique, au prix de 8,70 € par action VOLUNTIS.

Il est rappelé qu'à la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, la société Aptargroup Holding détenait 8 774 907 actions VOLUNTIS représentant autant de droit de vote (cf. notamment D&I 221C2773 du 18 octobre 2021), soit 96,53% du capital et au moins 95,53% des droits de vote de cette société¹.

Les conditions posées aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 à 237-3 du règlement général sont remplies :

- les 278 957 actions VOLUNTIS², représentant 374 270 droits de vote, non présentées à l'offre publique d'achat simplifiée par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de l'offre, 3,07% du capital et au plus 4,07% des droits de vote de la société¹ ;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de la banque présentatrice et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 221C2531 du 28 septembre 2021) ;
- le retrait obligatoire comporte le règlement en numéraire proposé lors de l'offre publique d'achat simplifiée, soit 8,70 € par action VOLUNTIS.

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **2 novembre 2021** au prix de **8,70 €** par action net de tout frais et portera sur 278 957 actions VOLUNTIS, représentant 3,07% du capital et au plus 4,07% des droits de vote de cette société¹.

Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions VOLUNTIS d'Euronext Paris.

2. La suspension de la cotation des actions de la société VOLUNTIS est maintenue jusqu'à la mise en œuvre du retrait obligatoire.

¹ Sur la base d'un capital composé de 9 090 513 actions représentant au plus 9 185 826 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général et notamment après l'augmentation de capital du 2 septembre 2021.

² En excluant les 36 649 actions auto-détenues.